

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 2

Module : INC



**Règles et précautions
d'emploi lors des
établissements de
tuyaux**

Version 2



Ces règles et précautions d'emploi sont à connaître parfaitement et à mettre en application systématiquement lors des établissements de tuyaux et lors de l'extinction.

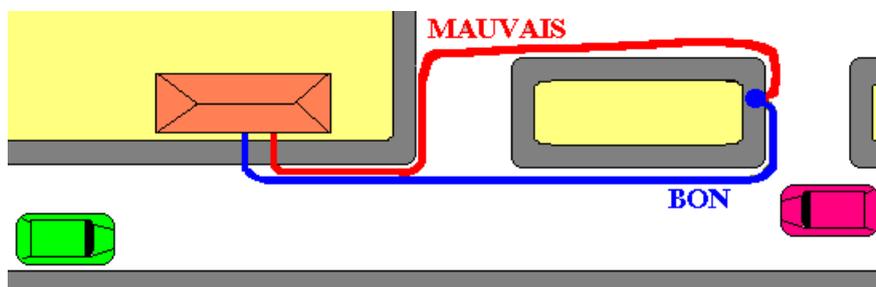
I. REGLES POUR L'ETABLISSEMENT DES TUYAUX :



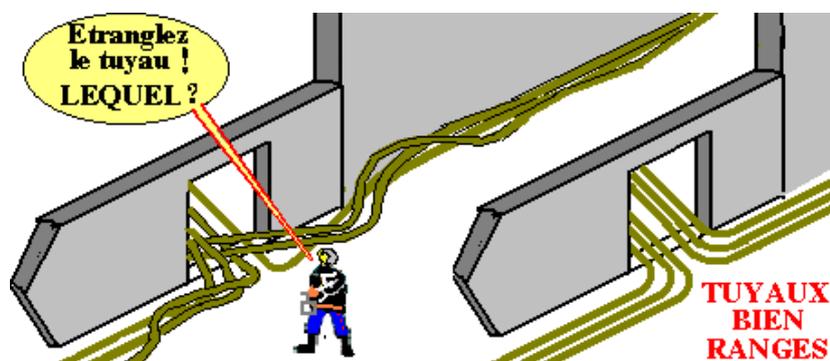
1. Faire une réserve en boucle au point d'attaque.

Cette réserve permet la progression du chef BAT en cas de danger ou de changement de point d'attaque ;

2. Employer le moins de possible de tuyaux afin de limiter les pertes de charges dans des longueurs de tuyaux inutiles.



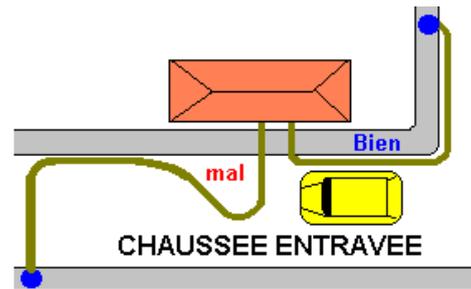
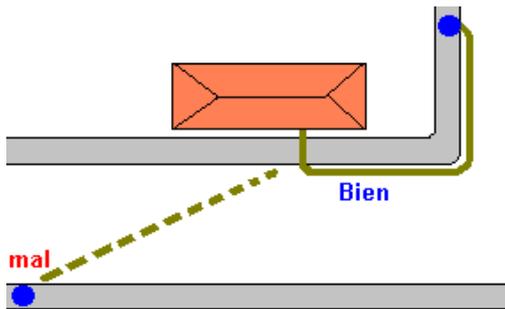
3. Eviter l'enchevêtrement, afin de repérer plus facilement sur quel établissement un tuyau est percé ou éclaté.



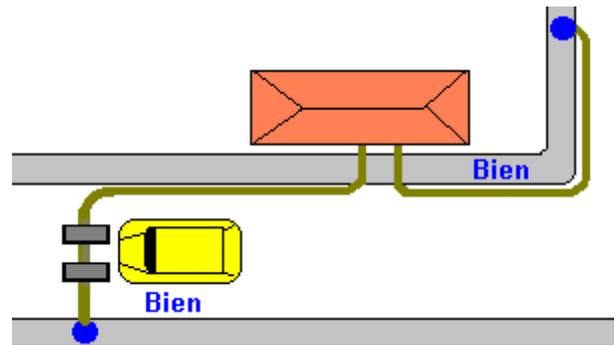
4. Eviter les plis, les coudes brusques, les torsions surtout aux angles des murs ; afin de limiter les pertes de charges.



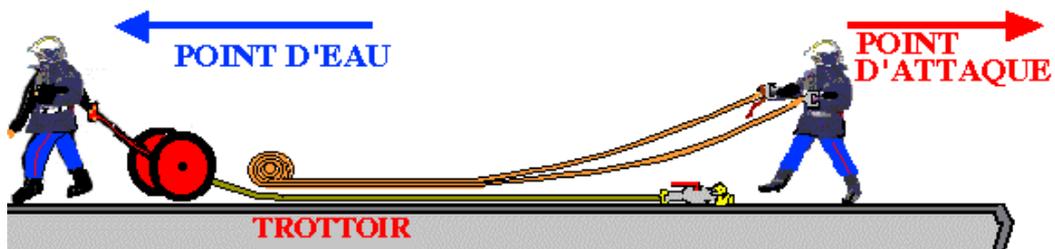
5. Serrer le plus possible la bordure de trottoir, la circulation des engins, notamment de renfort, en sera facilitée ;



6. Eviter de couper les rues (pour la même raison que précédemment). Si cela est indispensable, disposer les tuyaux perpendiculairement à l'axe de la chaussée ;



7. Au point d'attaque toujours établir dos au feu.



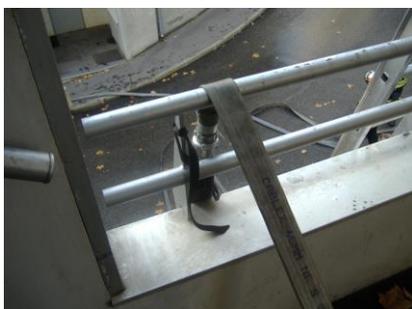


ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



8. Le porte-lance (Chef d'équipe) se positionne toujours sur l'extérieur (par rapport à la division) afin que la réserve se trouve à l'intérieur,

9. Lors des branchements, toujours être à cheval sur les raccords et dos au feu sauf pour la division.



10. Les demi-raccords munis d'une sangle se trouvent toujours côté point d'attaque.



11. Les raccords se passent toujours de main à main.



12. Le chef BAT ne doit jamais poser la lance à terre si celle-ci n'est pas raccordée à un tuyau.

13. L'équipier doit toujours être à cheval sur la division, les yeux rivés sur le chef d'équipe lorsqu'il s'adresse à lui.





14. L'équipier récupère toujours deux tuyaux à l'engin.

15. Lors d'un établissement vertical, toujours amarrer le 1^{er} raccord le plus bas possible pour éviter les coudes.

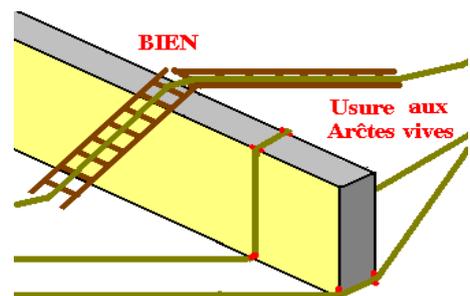


16. Lors de l'établissement de la 1^{ère} lance, celle-ci est toujours raccordée sur la tubulure gauche de la division.

II. REGLES POUR EVITER DE DETERIORER LES TUYAUX :

1. Eviter de poser les tuyaux sur une partie angulaire ;

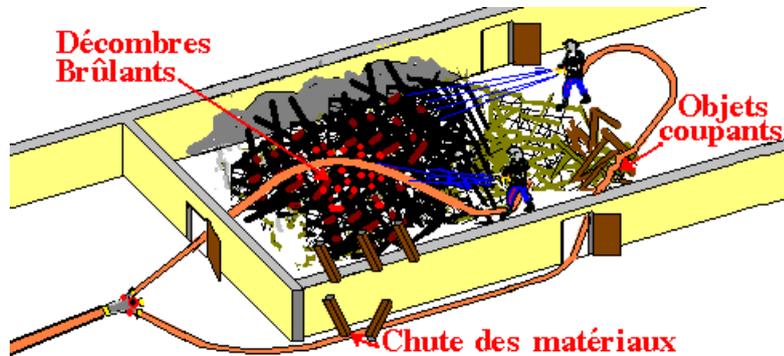
2. S'ils doivent être déplacés ou hissés, veiller à ce qu'ils ne puissent se détériorer près des coudes, notamment aux angles des murs ;



3. Ne pas marcher dessus même pour les rouler ;



4. Faire attention aux matériaux coupants ou pointus et aux décombres brûlants ;



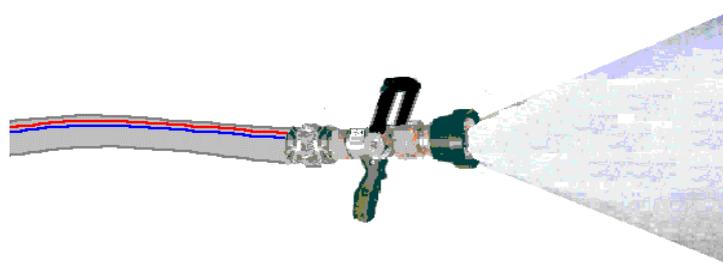
5. Ne pas les laisser franchir par des véhicules sans avoir placé au préalable des dispositifs de franchissements de tuyaux (D.F.T.) ;

6. Les rouler et les mettre à l'abri dès qu'ils ne sont plus utilisés en évitant de les traîner à terre



7. Ne pas heurter les raccords sur des objets durs ;

8. En période de gel, tenir la lance partiellement ouverte ;





9. Fermer et ouvrir les vannes et robinets doucement pour éviter l'arrivée brutale et massive de l'eau (coup de bélier) qui a tendance à faire crever les tuyaux ;

10. Ne pas plier les tuyaux, ni les rouler quand ils sont gelés ;

